



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 23 juin 2025

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, salue les personnes présentes et passe la parole à **Mme Sabra Chuard**, secrétaire, pour procéder à l'appel nominal.

35 membres sont présents, 13 membres sont excusés, 10 membres sont absents.

Selon l'article 47 du Règlement du Conseil général, « Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment le tiers du nombre total de ses membres ». Le nombre total des membres du Conseil général étant, à ce jour de 59, le quorum est fixé à 20 membres présents.

Le quorum étant atteint et le Conseil pouvant délibérer valablement, **la Présidente**, au nom du bureau du Conseil général, souhaite la bienvenue à chacune et chacun, salue la Municipalité, dont **M. Marcel Gut-Lacôte** récemment élu, ainsi que le boursier. Elle relève l'absence de **M. Denis Mayor**, Municipal, par suite d'une urgence de dernière minute.

Elle souhaite également la bienvenue à **M. Jean-Michel Zuccoli**, journaliste du journal « La Broye ».

Elle demande que le membre qui prendra la parole veuille bien se lever et annoncer clairement son nom et prénom. Elle indique également que la séance, comme à l'accoutumée, sera enregistrée afin de rédiger le procès-verbal au plus près des diverses interventions, que l'enregistrement sera gardé jusqu'à approbation du procès-verbal et qu'il sera ensuite effacé.

L'ordre du jour ayant été envoyé avec la convocation, **la Présidente** demande si quelqu'un souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations
2. Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2024
3. Communications du bureau du Conseil général
4. Rapport des délégués d'associations
5. Rapport du Bureau du Conseil – Proposition de modification des indemnités du

Conseil

6. Préavis municipal n° 02/2025 – Travaux de réfection de l'église de Chevroux
7. Préavis municipal n° 03/2025 – Comptes communaux – Année 2024
8. Préavis municipal n° 04/2025 – Rapport sur la gestion communale – Année 2024
9. Interpellation d'un Conseiller – Étude de rachat du restaurant-magasin « Le Galdae »
10. Nomination du bureau du Conseil général
11. Communications de la Municipalité
12. Propositions individuelles et divers

Point 1 : Démissions / admissions et assermentations

Le bureau du Conseil général a reçu le 13.03.25 la démission de **Mme Sabra Chuard** de son poste de secrétaire du Conseil général, avec effet au 31 décembre 2025. Le poste sera alors vacant dès 2026 et **la Présidente** rappelle à l'Assemblée que le/la secrétaire n'a pas besoin d'être membre du Conseil afin de pouvoir occuper cette fonction.

M. Marcel Gut-Lacôte ayant été assermenté le 31.03.25 pour son rôle en qualité de Municipal, sa démission tacite du Conseil, et notamment de sa fonction au sein de la Commission des finances, a été enregistrée.

Elle indique également qu'en date du 01.04.25, **M. Roland Lüthi** a annoncé sa démission de la Commission des finances.

La Présidente, au nom du bureau du Conseil, remercie chacun pour l'engagement envers la Commune. Elle informe qu'aucune demande d'admission n'est parvenue au bureau du Conseil, néanmoins, elle remercie également **Mme Karin Thévoz** pour son investissement récent au sein de la Commission des Finances, en plus de celui auprès de la Commission Culture et loisirs.

Point 2 : Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2024

Une copie du procès-verbal a été envoyée en date du 14.03.2025 avec l'avis d'annulation de la séance du 31.03.2025. **La Présidente** demande si quelqu'un en souhaite la lecture, ce qui n'est pas le cas.

Ne faisant l'objet d'aucune modification, d'aucune remarque, d'aucun avis contraire ni d'aucune abstention, ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Communications du bureau du Conseil général

Communication n° 1 : Courrier

Mme Véronique Gut-Lacôte, Présidente, informe que le bureau du Conseil a reçu le 06.01.25 la copie du courrier adressée à la Municipalité, relatif à la démission de **M. Daniel Rousseau** de sa fonction de Conseiller Municipal. La Présidente n'en fait pas lecture mais informe l'assemblée que le courrier reste à disposition des Conseillers qui souhaitent en prendre connaissance.

Communication n° 2 : Votation du 9 février 2025

La Présidente montre à l'écran les résultats des votations avec leurs comparatif et taux de participation et remercie chaleureusement les membres du bureau du Conseil général pour leur investissement ainsi que pour leur excellente collaboration.

Communication n° 3 : Élection complémentaire

Elle explique ensuite toute la procédure qui a été appliquée le 23.03.25 lors de l'élection complémentaire pour le poste de Municipal à repourvoir, notamment celle tacite de **M. Marcel Gut-Lacôte** dans la reprise de cette fonction.

Communication n° 4 : Objets soumis à votation le 28 septembre 2025

Mme Véronique Gut-Lacôte annonce les prochains sujets de votations, soit l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ainsi que la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques.

Communication n° 5 : Prochaines élections communales

Elle indique que le bureau électoral cantonal a transmis les informations relatives à l'organisation des prochaines élections communales avec notamment les échéances pour le dépôt des listes, dont les dates sont affichées à l'écran et fixées du 5 au 12 janvier 2026 plus tard (1^{er} tour). Elle invite donc chacun à se pencher déjà sur le sujet.

Communication n° 6 : Séances du Conseil général

Les prochaines dates pour les séances du Conseil sont également affichées à l'écran :

- Lundi 30 juin 2025 Séance extraordinaire
- Lundi 6 octobre 2025 Séance III
- Lundi 15 décembre 2025 Séance IV

Point 4 : Rapport des délégués d'associations

La Présidente, informe qu'en date du 05.05.2025, chaque délégué de chaque association a reçu une demande afin de préparer un rapport sur l'année écoulée.

ABV : M. Jérôme Schüpbach prend la parole et informe qu'il y aura un projet sur la réfection de la station de Portalban, dont une étude est en cours et que l'association de la Grande Cariçaie (AGC) ne souhaite plus que ce soit dans son périmètre, ce qui aura pour conséquence une augmentation du prix. Il indique qu'une étude est également en cours pour le raccordement de l'entrée du village côté déchetterie avec une entrée d'eau supplémentaire car actuellement, il n'y en a qu'une seule depuis le château d'eau pour alimenter tout le territoire. Finalement, il informe que l'association se porte bien, avec un tarif de l'eau chiffré très bas en 2024 comparé au prix moyen de CHF 2.- / m3 en Suisse.

AISTBV : M. Thomas Cuany lit son rapport et informe que à la suite de la dernière Assemblée générale de mars 2025, l'Association a déménagé dans un nouveau bâtiment, toujours à Lucens, dont les coûts d'achat ainsi que les travaux de rénovations se sont élevés à CHF 2'000'000.-, raison pour laquelle les charges se sont vues augmentées à CHF 9'994.- en 2024 pour la commune, contre CHF 7'242.- en 2023. En 2024, il y a eu des prestations réalisées d'un total de CHF 28'808.50 contre CHF 16'874.80 en 2023. La collaboration entre l'association et la commune est très agréable, ce qui permet de décharger la Municipalité de tout ce qui est du service technique.

ASIPE : Mme Evelyne Wolf Bonny lit son rapport également indiquant qu'entre mai 2024 et 2025, le Conseil Intercommunal de l'association s'est réuni lors de 4 séances auxquelles elle a participé, à l'exception d'une. Durant ces séances, différents sujets ont été traités et divers règlements ayant fait l'objet de préavis ont été approuvés. En raison de l'augmentation de la population dans la Broye et du manque de classes, plusieurs crédits complémentaires ont été demandés et acceptés. Afin de répondre aux besoins de l'école et du parascolaire, le Conseil intercommunal a accepté la révision de ses statuts, dont le principal changement est l'augmentation du plafond de l'endettement qui passe de 60 à 90 millions. Cette augmentation vise à répondre aux besoins en infrastructures scolaires, pressants et importants, et à garantir les moyens financiers nécessaires en leurs réalisations. Comme lors de la dernière révision des statuts en 2023, chaque commune membre devra se prononcer sur cette révision. C'est pourquoi un préavis y relatif sera soumis au Conseil général de Chevroux d'ici fin de l'année 2025. Elle énumère finalement tous les grands projets de construction en cours ou à venir.

SDIS : M. Jean-Luc Bonny signale qu'il n'était pas présent à la dernière séance du SDIS et propose de transmettre son rapport ultérieurement, après avoir participé à l'une de ses séances.

Point 5 : Rapport du Bureau du Conseil – Proposition de modification des indemnités du Conseil

La Présidente indique que le rapport a été transmis avec la convocation et qu'elle n'en fera donc pas de lecture sauf sur demande. Comme ce n'est pas le cas, elle précise que le but du Bureau du Conseil n'était pas d'augmenter tous les postes par principe ou par comparaison avec les autres communes mais d'analyser à chaque fois la pertinence d'une adaptation. Elle informe que le nombre de membres ou de présences au Conseil général est stable et qu'il a semblé plus important aux membres du Bureau du Conseil de mettre ses efforts sur la revalorisation des personnes qui s'engagent au sein des Commissions car c'est à ce niveau qu'il y a de plus en plus de difficultés à trouver des volontaires. Elle met ensuite en discussion le rapport.

Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, le Conseil général décide :

- D'adopter, tel que proposé sous point 5 du présent rapport, la remuneration des membres du Conseil et du Secrétaire au 1er Janvier 2026 comme suit :

Jetons de présence :	CHF	10.-
Taux horaire :	CHF	35.-
Indemnité annuelle Président :	CHF	1'200.-
Indemnité kilométrique hors commune :	CHF	1.-
Frais administratifs annuels bureau :	CHF	100.-
Délégués d'association :	Remboursement du jeton de presence et décompte des heures	
Secrétaire :	Décompte des heures effectives (CHF 35.-/h)	

Le rapport du bureau du Conseil est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque ni d'aucune abstention, il est approuvé à l'unanimité.

Point 6 : Préavis municipal n° 02 / 2025 – Travaux de réfection de l'église de Chevroux

La Présidente donne lecture du préavis. Elle donne ensuite la parole à **M. Alexandre Liechti**, rapporteur de la commission des Finances, qui lit son rapport. Puis, comme cité dans le rapport de la commission ad hoc, il lit l'amendement au préavis municipal n° 02 / 2025 relatif aux travaux de réfection de l'horloge de l'église, dont ce dernier doit être voté avant le préavis.

La Présidente met ensuite en discussion l'amendement.

Puisqu'il n'y a pas de remarque, le Conseil général décide :

- d'accepter le devis complémentaire pour la refection des cadrans et des aiguilles pour un montant de CHF 13'620.60 ;

- d'autoriser la Municipalité d'octroyer un montant supplémentaire pour les divers et imprévus liés aux travaux d'assainissement de l'horloge ;
- d'accepter l'amendement relatif au préavis n° 02 / 2025 tel que présenté.

L'amendement est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque ni d'aucune abstention, l'amendement au préavis 02/2025 est accepté à l'unanimité.

Ainsi, le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'église de Chevroux pour un montant de CHF 58'000.- TTC + les travaux complémentaires pour un montant de CHF 13'620.60 selon amendement ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 71'620.60 TTC ;
- d'autoriser la Municipalité d'octroyer un montant supplémentaire pour les divers et imprévus liés aux travaux d'assainissement de l'horloge selon amendement ;
- de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou le cas échéant, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque ni d'aucune abstention, le préavis municipal N° 02 / 2025, avec son amendement, est approuvé à l'unanimité.

Point 7 : Préavis municipal n° 03 / 2025 – Comptes communaux – Année 2024

La Présidente donne directement la parole à **M. Daniel Quintairos**, rapporteur de la Commission de Gestion, qui lit son rapport, puis les comptes sont mis en discussion.

Puisqu'il n'y a pas de remarque, le Conseil général décide :

- d'approuver les comptes communaux pour l'année 2024 tels que présentés

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque ni d'aucune abstention, le préavis municipal n° 03 / 2025 est approuvé à l'unanimité.

Point 8 : Préavis municipal n° 04 / 2025 – Rapport sur la gestion communale – Année 2024

La Présidente donne directement la parole à **M. Daniel Quintairos**, rapporteur de la Commission de Gestion qui lit son rapport, puis le préavis est mis en discussion.

M. Eric Bonny-Hurni souhaite relever le travail excellent et le rapport complet fournis par

la Commission de gestion qui a passé du temps pour l'étude de ce préavis.

Puisqu'il n'y a pas d'autre remarque, le Conseil général décide :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque ni d'aucune abstention, le préavis municipal 04/2025 est accepté à l'unanimité.

La Présidente souhaite également remercier la Commission de gestion pour son excellent travail et tout le temps investi dans celui-ci. Elle explique les changements à venir, notamment avec le nouvel exercice comptable qui sera fait avec MCH2 par la suite.

Elle encourage la Municipalité à une meilleure gestion des délais de rédaction du rapport de Gestion de la Municipalité afin que la commission n'ait plus à lire de tel rapport, mais qu'il puisse être envoyé aux Conseillers avec la convocation.

Point 9 : Interpellation d'un Conseiller – Étude de rachat du restaurant-magasin « le Galdae »

La Présidente donne un rappel sur la procédure de traitement d'une interpellation, soit :

- forme de l'initiative : demande écrite
- doit être porté à l'ordre du jour
- soutien nécessaire de 5 membres au moins
- sujet développé par le Conseil
- réponse de la Municipalité : orale
- résultat possible : une résolution

puis sur le résultat d'une résolution :

- exprimer une opinion
- formuler un vœu
- déterminer des actions
- être amendée

Elle demande ainsi aux personnes souhaitant soutenir cette interpellation de bien vouloir lever la main. Etant donné qu'il y a plus de 5 membres minimum la soutenant, l'interpellation peut alors être mise en discussion.

Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, elle indique les dates des prochaines séances et notamment des échéances dans le traitement d'une motion par la Municipalité, dont celle-ci risque de parvenir probablement après la vente du bâtiment. Elle demande ainsi à chacun des membres de réfléchir sur la possibilité d'accélérer la procédure.

M. Eric Bonny-Hurni demande si la vente sera assurée dans quelques mois puisque la situation ne semble pas bouger actuellement.

M. Alexandre Bonny rappelle que ce bâtiment est un point central autant pour les habitants que pour le tourisme. Il estime ainsi qu'il est important de se pencher sur la possibilité de rachat par la Commune, qui pourrait ainsi avoir une emprise plus grande sur le tourisme et la possibilité de mettre en valeur son patrimoine immobilier.

M. Jean-Luc Bonny appuie ses propos et indique qu'il serait nécessaire que la Commune en ait la gestion, comme tout alentour (places, port) car on ne saura de ce qu'il adviendra de ce bâtiment par la suite.

M. le Syndic prend la parole afin d'indiquer que la Municipalité se penche sur la question en ce moment pour une étude et qu'une proposition sera soumise au Conseil lors d'une séance extraordinaire ou lors de la prochaine séance d'octobre 2025.

M. Daniel Quintairos se soucie de l'aspect juridique et notamment sur le droit de superficie. Il informe que s'il y a un droit de superficie, dans ce cas il y aurait un droit de préemption. Il pense qu'il est important d'assurer la situation sur l'aspect juridique et de ne pas se précipiter dans l'achat du bâtiment.

Le Syndic répond qu'il y aura effectivement un montant de CHF 15'000.- de droit de superficie annuel à verser au canton mais ne peut se prononcer sur tout l'aspect juridique.

La Présidente demande ainsi aux Conseillers si ceux-ci souhaitent voter pour une résolution. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque mais d'une abstention, la demande d'une résolution est votée à la majorité.

La Présidente évoque ainsi le contenu de la résolution et soumet à son vote un amendement, soit de vérifier le droit de préemption afin de garantir l'achat du bâtiment par la commune. La résolution, déterminée par les actions préalablement citées, est soumise au vote.

Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque mais d'une abstention, la résolution est votée à la majorité. Un courrier sera donc fait à la Municipalité afin d'y donner suite.

Point 10 : Nomination du bureau du Conseil général

La Présidente rappelle les art. 8 et 9 du Règlement du Conseil relatifs à cette nomination.

Elle informe à cet effet qu'aucun membre ne s'est porté démissionnaire, cependant tous sont sortant. Elle demande s'il y a des personnes intéressées et comme cela n'est pas le

cas et que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Sous les applaudissements des Conseillers, le Bureau du Conseil général est élu tacitement, soit :

Scrutateurs : **MM. Gaël Moret et Hans-Jörg Knöpfel**
Scrutatrices suppléantes : **Mmes Fanny Bonny et Soraya Maillard**
Vice-Présidente : **Mme Vanina Nicolier**
Présidente : **Mme Véronique Gut-Lacôte**

La Présidente remercie l'Assemblée pour leur confiance et affiche ensuite à l'écran l'organigramme du Conseil et signale qu'il y a un manque au niveau des suppléants. Ce sujet sera à nouveau soulevé lors d'une prochaine séance.

Point 11 : Communications de la Municipalité

La Présidente donne ainsi la parole au **Syndic, M. Charles Edouard Bonny**.

M. Charles Edouard Bonny remercie au préalable **M. Marcel Gut-Lacôte** pour son acceptation de rejoindre la Municipalité. Il informe que le rapport de gestion communale a été plus conséquent que les précédentes années, que la communication de la Municipalité est plus étoffée et qu'il ne faut pas hésiter à consulter le document disponible à l'administration communale. Il aborde ensuite la situation concernant l'Arrobroye, le projet d'irrigation, dont une séance a eu lieu le jour même et dont les informations succinctes sont affichées à l'écran. Puis il rappelle la séance extraordinaire du 30.06.25 relative au PACom, dont le dossier est conséquent, et qu'il y aura la possibilité de se tenir informés auprès de Mme Parisod et de M. Rey

M. Christian Bonny prend ensuite la parole afin d'aborder le sujet des déchets, notamment au Port, et du nombre d'incivilités rencontrées. Il indique que six communes se sont réunies afin de parler de cette problématique connue sur leurs territoires, et que les modifications effectuées à ce sujet sont basées sur les actions entreprises déjà. Il informe que des poubelles avec divers volumes ont été installées et que d'autres suivront. Rien n'est actuellement définitif, une bâche de sensibilisation a été installée, une demande a notamment été faite auprès de la société de surveillance Protect'Service SA afin de sensibiliser les gens à la fois sur les déchets mais aussi sur tout ce qui est des vélos, des chiens etc. Il donne ensuite la situation sur le broyage des branches et la gestion de celui-ci. Il informe à cet effet qu'un courrier a été transmis en janvier 2025 relatif au grand volume de ces déchets verts et de la directive appliquée pour la gestion personnelle. Un courrier de la DGE a suivi peu après sur l'interdiction d'entreposer les déchets verts sur l'emplacement actuel en raison de la proximité de la lisière de la forêt.

Un courrier relatif à la nouvelle gestion va prochainement être envoyé à tous les habitants. Concernant la STEP, divers problèmes sont survenus et des coûts ont été entamés mais que cela fonctionne maintenant normalement depuis près de deux mois. Finalement, il indique que les travaux des fosses, selon le préavis n° 05/2023, ont été adjugés à l'entreprise R Perna SA de Grandcour et que ceux-ci seront entrepris dès septembre 2025. Pour le bouclage d'eau, toutes les données techniques ont été transmises par l'ABV à CFA Ingénieurs Conseils SA, dont la réalisation des plans est en cours de traitement et si tout va bien, un préavis sortira courant automne 2025.

Mme Martine Roux indique que tous les sujets relatifs à l'ASIPE ont déjà été formulés dans le rapport de **Mme Evelyne Wolf-Bonny**. Elle informe que les travaux de réfection de l'église, notamment les aiguilles du clocher, se feront en septembre et les autres travaux, notamment d'assainissement à la suite des moisissures, s'effectueront courant automne 2025 si coordination entre les entreprises, sinon au printemps 2026. Elle informe qu'un nouveau règlement du cimetière est en cours de consultation au canton pour approbation avant soumission au Conseil lors d'une prochaine séance. Concernant la vie locale, 60 personnes étaient présentes au refuge pour la soirée familiale. Il a été décidé d'ailleurs ce jour-là du sujet de film « Un petit truc en plus » qui sera diffusé lors de la soirée cinéma open-air du 03.08.25. Aujourd'hui même, la RTS est venue faire des vidéos de tournage à Chevroux pour l'émission « C'est ma question », dont 11 personnes étaient présentes pour répondre aux questions. Elle poursuit en indiquant l'événement consacré aux aînés qui aura lieu le mardi 26.08.25 au refuge et qu'une invitation personnelle sera envoyée prochainement. Elle termine en donnant des précisions sur le plan canicule et rappelle l'importance des mesures données, qui sont toujours les mêmes, et qu'il ne faut pas hésiter à la contacter en cas de besoin.

M. Marcel Gut-Lacôte donne quelques informations relatives aux sanitaires publics, de l'apéritif qui aura lieu comme l'an passé au camping communal pour une rencontre conviviale. Il donne ensuite des indications au sujet de la police des constructions et de la bonne collaboration avec le bureau technique.

La Présidente remercie ainsi la Municipalité pour son intervention.

Point 12 : Propositions individuelles et divers

Elle donne ensuite la parole à quiconque souhaitant intervenir.

M. Jérôme Schüpbach pose la question sur la gestion des poubelles au Port et notamment la problématique des animaux sauvages avec le reste des nourritures qui sont laissées sur la jetée le soir, ce à quoi **le Vice-Syndic** répond que cette problématique est déjà connue et relève les incivilités des personnes ne prenant même plus la peine de mettre leurs déchets dans les poubelles. Actuellement, les mesures entreprises ne sont pas définitives comme évoqué plus tôt et à voir ce qui sera engagé

par la suite par la Municipalité si cela perdure.

M. René Bonny demande les possibilités de sanctions à ce niveau-là et également s'il y a des difficultés pour leur mise en place. **M. Christian Bonny** informe effectivement de la difficulté de manoeuvres de la Municipalité au niveau légal et énonce des arguments à cet effet, notamment dans le cas d'une personne interpellée qui serait en droit de refuser de donner son identité. Ces notions d'incivilités sont les mêmes alentours, conformément à ce qui a été soulevé lors de la séance entre les six communes.

Comme il n'y a plus d'autre demande d'intervention, **La Présidente** remercie chacun et chacune pour son attention et sa participation et invite chaque membre qui le souhaite à partager un moment de convivialité au Restaurant du Port. La séance est levée à 21h50.

La Présidente du Conseil :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Sabra Chuard